

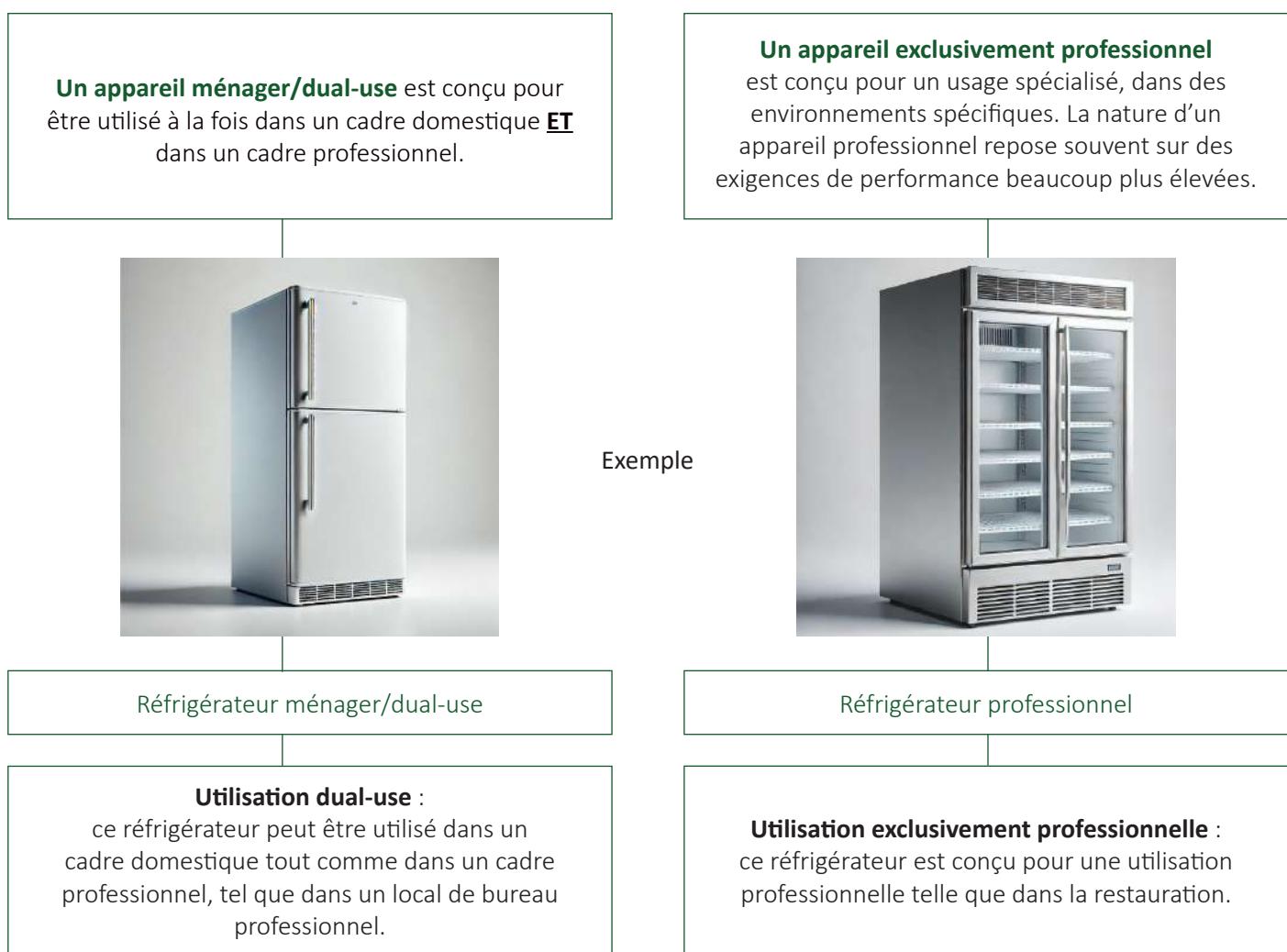
DEEE NON REPRIS DANS LE SYSTÈME ECOTREL

Liste des DEEE - catégorie des déchets d'équipements électriques et électroniques à usage exclusivement professionnel :

1. Appareils d'échanges thermiques à usage exclusivement professionnel	p.3
2. Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm ² à usage exclusivement professionnel	p.3
3. Lampes à usage exclusivement professionnel	p.4
4. Gros équipements à usage exclusivement professionnel (> 50 cm)	p.4
5. Petits équipements à usage exclusivement professionnel (≤ 50 cm)	p.5
6. Équipements informatiques et de télécommunication à usage exclusivement professionnel	p.5

Distinction entre un appareil ménager/dual-use VS un appareil exclusivement professionnel

La distinction entre un appareil ménager/dual-use et un appareil exclusivement professionnel repose sur la nature de l'appareil, sa conception et son environnement d'utilisation prédéfinie.



1. Appareils d'échanges thermiques à usage exclusivement professionnel

Les appareils professionnels d'échanges thermiques incluent tout équipement conçu pour produire, transmettre un processus de refroidissement, de chauffage, de déshumidification, ou d'autres transferts thermiques.

Exemples d'images :



Meuble froid commercial



Appareil d'entretien des vêtements
avec pompe à chaleur



Réfrigération échantillons
médicaux

Note : Lorsqu'il est difficile de déterminer si un appareil est ménager/dual-use ou exclusivement professionnel, **celui-ci est considéré par défaut comme ménager.**

2. Écrans, moniteurs et équipements comprenant des écrans d'une surface supérieure à 100 cm² à usage exclusivement professionnel

Cette catégorie comprend les écrans, les moniteurs et les panneaux de grande taille utilisés dans des secteurs professionnels nécessitant une interface visuelle pour l'affichage dynamique, la surveillance, ou encore l'analyse de données.

Exemples d'images :



Écran publicitaire



Moniteur médical



Écran mur LED pour studio
de production/plateau
télévision

Note : Lorsqu'il est difficile de déterminer si un appareil est ménager/dual-use ou exclusivement professionnel, **celui-ci est considéré par défaut comme ménager.**

3. Lampes à usage exclusivement professionnel

Les sources d'éclairage à usage exclusivement professionnel incluent plusieurs types de lampes qui fournissent une forte luminosité, pour des usages intensifs ou spécialisés en matière de performance énergétique et adaptées à des environnements spécifiques.

Exemples d'images :



Lampe à vapeur de sodium
basse pression



Lampe à vapeur de sodium
haute pression

Note : Lorsqu'il est difficile de déterminer si un appareil est ménager/dual-use ou exclusivement professionnel, **celui-ci est considéré par défaut comme ménager.**

4. Gros équipements à usage exclusivement professionnel (> 50 cm)

Cette catégorie couvre les équipements professionnels de grande taille et dont l'une des dimensions est supérieure à 50 cm.

Exemples d'images :



Lustreuse pour sol professionnelle



Machine à café professionnelle



Four professionnel

Note : Lorsqu'il est difficile de déterminer si un appareil est ménager/dual-use ou exclusivement professionnel, **celui-ci est considéré par défaut comme ménager.**

5. Petits équipements à usage exclusivement professionnel (≤ 50 cm)

Les petits équipements professionnels sont des appareils portables et dont l'une des dimensions extérieures est égal ou inférieure à 50 cm.

Exemples d'images :



Appareil de soin dentaire



Hachoir à viande professionnel



Caméra de plateau professionnelle

Note : Lorsqu'il est difficile de déterminer si un appareil est ménager/dual-use ou exclusivement professionnel, **celui-ci est considéré par défaut comme ménager.**

6. Équipements informatiques et de télécommunication à usage exclusivement professionnel

Cette catégorie regroupe les appareils informatiques et de communication utilisés dans les réseaux professionnels ou les systèmes de gestion pour collecter, transmettre, stocker des informations. Ces équipements servent à assurer le bon fonctionnement des infrastructures informatiques.

Exemples d'images :



Photocopieur professionnel



Rack professionnel



Centrale téléphonique professionnelle

Note : Lorsqu'il est difficile de déterminer si un appareil est ménager/dual-use ou exclusivement professionnel, **celui-ci est considéré par défaut comme ménager.**